ÉDITIONS CAEF
www.caef.net

SERVIR EN L'ATTENDANT

le mariage : CDD ou CDI ?

Revue de réflexion biblique
N°4/2014 octobre-décembre
Parution trimestrielle – ISSN 0768-9187

Sommaire

Dossier : *« Le mariage, CDD ou CDI ? »*

Mariage, divorce, remariage dans la Bible 2
Reynald Kozycki

Avant qu'il ne soit trop tard 6
Marie-Noëlle Yoder

L'Église face aux situations matrimoniales diverses 10
Marcel Reutenauer

Couple chrétien et divorce 14
Laurent Clémenceau

Marié-divorcé-remarié 17
Interview réalisée par Jonathan Hanley

Place et devenir de l'enfant du divorce 19
Monique de Hadjetlaché

Accompagner les enfants du divorce 23
Marie Christine Fave

Évangéliser aujourd'hui : Communiquer l'Evangile avec justesse 26
Philippe Monnery

Clartés sur le *Gender* 28
Sylvain Aharonian

40ème anniversaire du Mouvement de Lausanne 31
Jean-Paul Rempp

ENCART

ASMAF - Séjour découverte au Tchad I

In memoriam – Henry Bryant III

Thème du prochain numéro (1-2015)

« Nos images de Dieu »

PHOTOS
Couverture, Page 6 : © Fotolia.
Pages 2, 5, 10, 12, 14, 17, 19, 20, 23, 27, 28, 30 : © 123RF.

Editorial

Le mariage, CDI ou CDD ?

Avec un tel titre, il est bien entendu question de divorce dans ce numéro.

Que de chemin parcouru depuis l'époque où C.S. Lewis provoqua un scandale dans les milieux chrétiens en épousant une femme divorcée dans les années 50 ! Un chemin certes regrettable pour la fréquence et la banalisation du divorce dans le demi-siècle qui a suivi, mais aussi un chemin d'acceptation des personnes concernées et blessées. Pour elles, cette évolution a certainement favorisé l'apaisement et la guérison.

Mais apaisement et guérison ne signifient pas facilité ou évidence. Le divorce et ses conséquences restent un terrain miné par les souffrances personnelles, les complexités éthiques et les enjeux spirituels.

C'est pourquoi nous avons choisi d'aborder le sujet sous différents angles. L'approche pastorale pratique vient compléter l'évocation des données bibliques. Le témoignage vécu vient approfondir les considérations psychologiques. La tâche n'est pas simple, et ne manquera pas de susciter des insatisfactions, car le divorce est un domaine où le grand écart entre la loi et la grâce peut sembler impossible. Mais, en tant que chrétiens, nous savons que cet écart, même s'il est douloureux, est possible.

Le refus de céder inspire les pages de ce numéro de notre revue. D'une part, nous devons refuser de céder à l'apparente facilité qui prétendrait proposer un principe biblique « couvre-tout », alors que l'être humain est complexe. D'autre part, nous refusons de céder à la compromission d'une prétendue compassion qui relativise la Parole de Dieu en la soumettant à l'esprit de notre siècle.

Que l'attitude de nos Églises soit inspirée par la grâce sans compromettre le juste et le vrai. Que les chrétiens soient porteurs d'espérance… pour les personnes divorcées et leurs enfants aussi.

JONATHAN HANLEY

« Servir en L'attendant »
Revue éditée par les Communautés et Assemblées Evangéliques de France

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Marcel Reutenauer

REDACTION « Servir en L'attendant »
2 rue des Magasins, 67000 STRASBOURG
Tél : 03.88.22.58.01/03.88.36.09.40
E-mail : servir@caef.net

Comité de rédaction
Marie Christine Fave, Reynald Kozycki, Marcel Reutenauer, Robert Souza, Jonathan Hanley, Françoise Lombet, Thierry Seewald

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
Editions CAEF
3 bis, rue Casimir Périer - 38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 42 85 56 et fax : 09 57 03 39 76
E-mail : editions.caef@free.fr

France métropolitaine : 22 €
(15,00 € si nouvel abonné /
20,00 € si 10 abonnements groupés)

France d'outre-mer : 24 € (envoi par avion)
Envoyez votre chèque à l'ordre de « Servir » à l'adresse ci-dessus

Zone Euro : 25 €
Envoyez votre chèque à l'ordre de « Servir » à l'adresse ci-dessus
(ou pour la Belgique : « Servir en L'attendant »
Chèques postaux 000-1593090-59 Bruxelles)

Suisse : 35 CHF
(à verser au compte « Servir en L'attendant » - Chèques Postaux 12-10427-8 Genève)

Autres pays : 28 € (envoi par avion)
Envoyez votre chèque à l'ordre de « Servir » à l'adresse ci-contre

Les abonnements sont souscrits pour 4 numéros par année

SIEGE SOCIAL
La Clairière - 69640 MONTMELAS-ST-SORLIN

Maquette : J. Maré / Impression : IMEAF
C.P.P.A.P. n° 0113G79186
Dépôt légal 4e trimestre 2014

Mariage, divorce, remariage dans la Bible

Extraits choisis par Reynald Kozycki

Que nous dit la Bible sur les fondements du mariage, sur l'éventuelle et tragique possibilité du divorce ? Et le remariage, peut-il se concevoir ? Cette question n'est pas nouvelle. Elle a été abordée aussi lors du congrès des Églises CAEF en 2001 et la commission théologique de l'époque[1] avait produit un texte publié ensuite chez Excelsis[2] en 2004. Nous proposons quelques extraits de cette réflexion.

AU COMMENCEMENT…

Deux textes de la Genèse sont considérés comme le fondement du mariage, bien que le terme même n'y soit pas employé. Or, ces deux récits de la création de l'être humain mettent d'emblée en évidence la valeur que Dieu attache à la dualité « homme-femme » de l'humanité : leur différence et leur unité à la fois reflètent quelque chose de la communion et de la diversité du Dieu trinitaire. Hommes et femmes, ensemble, sont investis d'une vocation et d'une bénédiction.

S'agissant du couple proprement dit, le premier texte (1.26-28) souligne une des finalités de l'union de l'homme et de la femme : être féconds, transmettre la vie

[1] Daniel Bresch, François-Jean Martin et Pierre Wheeler
[2] Mariage, divorce, remariage - Réflexion biblique, historique et pastorale, Excelsis, 80 pages, 10.00 €

par la procréation (cf. 3.20). Le deuxième texte (2.7-8, 15-24) complète la dimension de la vocation humaine en mettant en lumière l'autre finalité : être en relation l'un avec l'autre, s'aider mutuellement. Il ne s'agit pas là simplement du constat d'un aspect utilitaire du mariage en faveur de l'homme, mais d'une intention précise et importante de la part de Dieu pour les deux conjoints (2.18a). Cela signifie que la sexualité humaine dépasse largement le cadre biologique ou comportemental de la constitution et de la vie du couple.

Cet aspect relationnel et social est développé par les paroles qu'on appelle institutionnelles du mariage : « C'est pourquoi… » (2.24). Les trois verbes « quitter, s'attacher, devenir… » décrivent l'ensemble des changements physiques, affectifs et sociaux qui s'opèrent normalement dans ces trois étapes menant au mariage. Sur un plan personnel, il s'agit des changements de rapport de l'enfant à sa mère et à son père pour entrer dans une relation d'adulte, qui trouvera un nouvel accomplissement dans une nouvelle communion d'âme et de corps, par un lien plus fort que celui avec les parents. Sur un plan social et juridique, il s'agit de la reconnaissance d'une nouvelle cellule familiale naissante et de l'engagement réciproque, déclaré publiquement, dans une alliance de fidélité. Cela implique, pour Dieu comme pour Jésus-Christ (Mt 19.4-6), que le mariage doit être monogame et permanent.

Le mariage est une institution « créationnelle », c'est-à-dire de l'ordre de la création. C'est pour cette raison qu'on peut trouver la trace de ses valeurs et caractéristiques fondamentales dans l'ensemble des cultures de tous les temps. Étant donné le rôle du couple et de la famille pour la cohésion et la pérennité de la vie du groupe humain, toute société a toujours cherché à entourer l'union d'un homme et d'une femme, fondant un nouveau foyer et une famille, de coutumes, de rites, de symboles, de lois.

DIVORCE ET REMARIAGE DANS LA BIBLE

La première mention biblique explicite du divorce se trouve dans un passage de la Loi de Moïse (Dt 24.1-4). Ce texte capital de l'Ancien Testament est le seul à contenir une réglementation précise du divorce appelé répudiation. Les références faites à son sujet aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament le soulignent.

Ce texte n'a pas toujours été bien compris. En effet, son intention n'est pas d'apporter un jugement sur le divorce en lui-même, mais, partant d'un état de fait peut-être assez courant, plutôt d'en écarter certains effets pervers. Il stipule l'interdiction à un homme de reprendre comme épouse la femme qu'il a répudiée et qui, entre temps, se serait remariée. En aucun cas, il n'énonce le divorce comme une obligation à cause de la découverte de « quelque chose d'inconvenant », mais il prend acte du fait que cela est possible. En déclarant que, sous certaines conditions, le divorce est permis, il établit des règles pour en limiter la pratique et les abus.

La « chose inconvenante »

Quelle était cette chose « inconvenante » ou « honteuse » ? Son interprétation pose

problème. Littéralement, le mot signifie : « la nudité d'une chose ». Plusieurs exégètes mettent cette expression en parallèle avec les paroles de Jésus traduites par « sauf pour cause d'infidélité », ou « d'impudicité » (Mt 5.32 et 19.9), à cause de l'expression dans certains textes de la Loi de Moïse parlant de « découvrir la nudité de quelqu'un ».

La chose inconvenante ou « nudité d'une chose » semble donc être quelque chose de caché qui apparaît après le mariage, ayant trait à une indécence persistante, pas nécessairement de nature sexuelle, ou à un comportement entraînant l'indignation du conjoint et la réprobation de la société (conduites psychotiques, immorales ou perverses, homosexualité, exhibitionnisme, blocages profonds dus à des violences ou des abus).

Résumé des principes bibliques

1 Dans son intention première de la création, Dieu veut le bonheur des hommes et des femmes qu'il a créés. Le mariage est un don de Dieu et fait partie de ce bonheur.

2 Le mariage est une alliance d'amour réciproque d'un homme et d'une femme, monogame et permanente. C'est dans ce cadre que la sexualité s'exprime pleinement. Dans sa bonté, Dieu peut accorder des enfants qui grandiront au sein de cette famille sécurisante.

3 Le mariage est une institution divine dans le cadre de la création. Il est toujours conclu et attesté par un acte public et social.

4 Depuis l'entrée du péché dans le monde, le mariage, la vie du couple et de la famille sont mis à mal.

5 L'adultère est condamné sans réserve (Ex 20.14 ; Mt 5.27-28 ; 19.6).

6 Le divorce n'est initialement pas dans la volonté de Dieu (Ml 2.14, 16 ; Mt 19.6).

7 Cependant, à cause de la dureté du cœur humain et dans certaines situations et sous des conditions particulières, le divorce est permis (Dt 24.1s ; Mt 19.7-9).

8 Bien entendu, l'apôtre n'omet pas d'envisager aussi une autre voie : la réconciliation (1 Co 7.11), sans toutefois indiquer les conditions.

9 Le divorce signifie la rupture du lien conjugal ou, en d'autres termes la dissolution de l'alliance du mariage, ce qui permet le remariage. C'est la thèse soutenue par les auteurs de cette étude. Certes, Paul conseille aux couples dont l'un des conjoints est croyant de ne pas se séparer. Mais si le conjoint non croyant veut divorcer, le conjoint croyant n'est plus lié (1 Co 7.15).

10 Le remariage est admis, mais Paul souligne l'importance d'un choix responsable qui tient compte de l'appel particulier que Dieu réserve à chacun (1 Co 7.17, 23-24).

Principes d'aide pastorale

1 À l'exemple de Jésus qui s'est montré compatissant, mais juste et sans

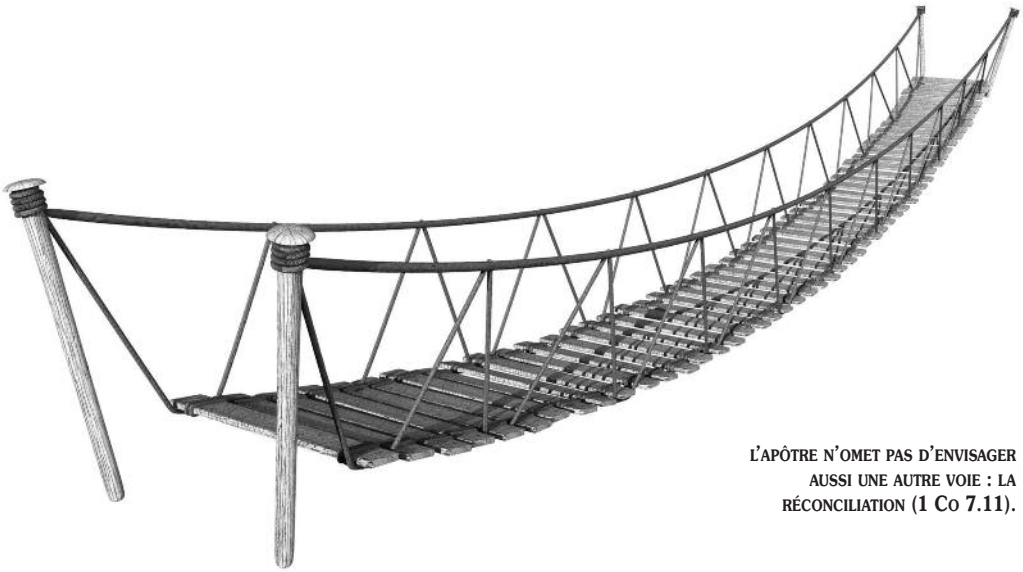

L'APÔTRE N'OMET PAS D'ENVISAGER AUSSI UNE AUTRE VOIE : LA RÉCONCILIATION (1 CO 7.11).

faiblesse envers les personnes qui l'ont approché, tout pasteur ou ancien doit s'inspirer de cette attitude d'accueil, d'écoute et de compréhension à l'égard des couples aux prises avec des problèmes conjugaux.

2 Il importe de poser dès le jeune âge les fondements d'une approche saine de tout ce qui touche à la sexualité et à l'amour conjugal par un enseignement adapté et réaliste.

3 L'accompagnement des personnes impliquées dans un divorce demande beaucoup de tact et de retenue à cause de leurs souffrances. Il ne doit pas se substituer aux démarches de la justice. À aucun moment, il ne peut être question de faire pression sur les consciences et la liberté de décision. Par l'appel à une prise de conscience et à un repentir sincère, ce travail vise l'apaisement, le pardon et la guérison, peut-être la réconciliation, à condition que celle-ci soit assumée par les deux parties.

4 La discipline exercée à l'encontre des personnes qui échouent dans leur mariage ne doit pas être conçue comme une punition, mais comme un processus de restauration. La doctrine nous rappelle notre condition face à la volonté et à la sainteté de Dieu, la pastorale proclame l'Évangile de sa grâce libératrice et de son pardon réconciliateur. Les deux sont à vivre étroitement liés.

5 Il est nécessaire que les responsables – pasteurs et anciens –, engagés dans cette relation d'aide, reçoivent une instruction biblique et théologique adéquate et soient formés à une certaine pratique pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes.

Avant qu'il ne soit trop tard

À l'heure où environ un mariage sur deux se termine en divorce et que les échecs se multiplient autour des jeunes couples chrétiens, le mariage peut même effrayer les plus amoureux. Jésus demande-t-il réellement de s'engager avec une seule personne pour le reste de sa vie ? N'est-ce pas trop risqué à une époque où l'on se marie souvent pour 60 ans voire plus ? L'entreprise paraît en effet périlleuse, tant elle est soumise aux tourbillons et aux tempêtes de la vie. La vie conjugale est un art qui ne s'exerce et ne s'apprend que dans la pratique.

MARIE-NOËLLE YODER
THÉRAPEUTE CONJUGALE ET FAMILIALE, ENSEIGNANTE AU CENTRE DE FORMATION DU BIENENBERG (CH)

Que penser de la période de fiançailles ? Comment un jeune couple amoureux peut-il se préparer au mieux pour ce long voyage ?

Comme le dit la sagesse de nos ancêtres : « *Pour bien connaître quelqu'un il faut l'avoir vu pleurer, rire et se mettre en colère* ». Durant le temps de fréquentation et de fiançailles, multipliez les expériences : gardez des enfants ensemble, relevez des défis physiques, sortez de votre zone de confort. C'est incroyable à quel point on peut apprendre à connaître quelqu'un différemment quand il ou elle n'est pas dans le moule qui l'a formé !

Au tout début d'une relation, nous idéalisons l'autre et vivons sur un petit nuage alimenté d'amour et d'eau fraîche. Peu à peu, avec les expériences et les discussions, les objectifs communs prennent forme et on commence à se projeter dans l'avenir. Cette période, où le projet de mariage se définit, est la période de fiançailles. C'est un temps spécial où l'on peut affiner le projet commun. Avons-nous les mêmes objectifs dans la vie ? Des rêves compatibles ? Un couple a découvert lors des fiançailles que lui rêvait de faire fortune et elle rêvait d'être missionnaire en Afrique. Leurs rêves et visions de la vie

n'étaient pas compatibles et les fiancés ont décidé de se séparer. Parfois les visions sont différentes, mais peuvent plus facilement s'adapter l'une à l'autre. Cette période de fiançailles est cruciale pour soulever les questions essentielles de la vie et en parler ensemble : la question des enfants (oui ou non, combien, quand ?), la vision de l'éducation, la gestion de l'argent et les priorités financières, le passé de chacun y compris les aspects douloureux et leurs effets sur le présent, les histoires familiales, etc. Il peut être utile de trouver un livre qui regroupe ces différentes questions et de prévoir du temps avec une personne ou un couple extérieurs pour pouvoir en parler en toute transparence. La période de fiançailles plus ou moins longue, formalisée ou non, est importante, car les sujets abordés à ce moment-là sont plus faciles à reprendre ensemble pendant les années de mariage et donnent une base de discussion commune.

Cependant, les défis font partie intégrante de chaque mariage. On n'est jamais « fait l'un pour l'autre », mais il s'agit de se faire l'un à l'autre, c'est-à-dire de trouver un équilibre où tous deux se trouvent bien dans la relation. Plus la différence culturelle est grande entre les deux familles d'origine, plus les domaines de négociation seront importants (alimentation, niveau d'études, statut social, taille des familles, spiritualité, etc.) Chaque point particulier devra être discuté et négocié pour que chacun puisse trouver sa place, et cela probablement plusieurs fois, aux différentes étapes de la vie.

Dans cette période de pré-engagement, il est essentiel d'entendre et de prendre en considération les échos des personnes qui entourent le couple. Vous soutiennent-ils ? Quelles sont leurs objections ? Sont-elles légitimes ? Qu'en pensent les meilleurs amis de chacun ? Nous ne détenons qu'une partie de vérité sur

nous-mêmes et l'avis des autres peut nous aider à compléter la nôtre.

Toutefois, même avec une préparation au mariage dans les règles et un temps de fiançailles adéquat, tout ne peut pas être « réglé » avant le mariage. Il y a des aspects plus ou moins difficiles d'une relation qui ne peuvent pas être prévus : cela s'appelle la vie. Les surprises du parcours vont amener le couple à se redéfinir étape après étape et à évoluer ensemble avec les défis et les joies.

Comment veiller sur sa relation conjugale au jour le jour ?

La relation conjugale est précieuse et fragile et il faut y veiller pour la préserver. Une citation affichée dans notre chambre à coucher nous y invite quotidiennement : « *Je choisis de t'aimer chaque matin.* » Cette courte phrase a une incroyable portée. Par nos propres forces, nous ne pouvons pas nous engager à aimer l'autre, mais nous pouvons nous engager à choisir d'aimer l'autre chaque matin avec l'aide de Dieu. Cela implique de fermer la porte à l'idée du divorce et de choisir d'affronter la situation de l'intérieur. Bon nombre de divorces désastreux n'auraient pas eu lieu si cette simple vérité avait été prise au sérieux. Le divorce n'arrive pas du jour au lendemain, il est une succession de jours et d'heures où l'on n'a pas choisi consciemment d'aimer l'autre. Parfois nous avons fait des choix qui nous ont blessés ou ont blessé notre conjoint, mais parfois nous n'y avons simplement pas prêté assez d'attention. Comment se fait-il que la personne que nous aimons le plus soit parfois la personne que nous traitons le moins bien ? « Ne pas divorcer » ou « rester marié » n'est pas simplement une formalité administrative ou un document que nous pourrons présenter devant Dieu. Comme l'écrit Paul aux Romains : *S'il est possible, pour autant que cela dépend de vous, vivez en paix avec tous les hommes* (Rm 12.18*)*. La paix, le *shalom* dans la Bible, implique que l'on puisse se regarder dans les yeux et savoir que tout est en règle entre nous. C'est à ce niveau de relation que Jésus nous attend avec nos frères et sœurs, mais encore plus avec nos conjoints. Choisissons donc de nous aimer chaque matin avec l'aide de Dieu qui est la source de l'Amour. Comme les disciples sur la route d'Emmaüs, partageons nos doutes avec lui et exprimons-lui nos questions. Il est à nos côtés.

Un deuxième aspect essentiel pour une vie conjugale épanouie est la capacité à entrer en conflit avec amour. Comme le dit Thierry Juvet, les chrétiens sont bien souvent des « handicapés du conflit » et cela se vérifie malheureusement dans bon nombre de couples. Cela est dû à la croyance – confortable à court terme uniquement – que, pour ne pas avoir de conflits, il suffit de ne jamais parler de ce qui dérange. Dans une relation conjugale, il y a deux personnes différentes, et donc immanquablement des zones de friction. Ce que beaucoup de couples n'ont pas compris, c'est qu'au lieu de s'affronter l'un l'autre à coups d'arguments et de reproches, il leur serait plus profitable de se mettre ensemble du même côté et voir de quelle manière ils peuvent avancer sur le problème en question. Lorsque les conjoints s'agres-

sent mutuellement pour défendre leur vision des choses, la conclusion est toujours la même : les deux sont perdants. Dans une perspective saine du conflit, les deux conjoints ne se considèrent pas comme des ennemis, mais comme des vis-à-vis. Ensemble, ils s'écoutent et prennent en considération ce que l'autre exprime sur le plan rationnel et émotionnel et ils cherchent à trouver une solution qui satisfera l'un et l'autre dans un esprit d'apaisement. C'est à cette seule condition que les deux peuvent sortir victorieux du conflit et ainsi poser de bonnes bases pour les conflits à venir. Cela demande l'humilité d'accepter que sa propre vision de la situation ne soit pas la seule possible et que l'on peut entendre et comprendre celle de l'autre, même si l'on ne la vit pas de la même manière. Cette attitude n'est innée pour personne, mais elle peut s'apprendre et se consolider dans la pratique.

Comment veiller sur sa vie conjugale dans la durée ?

J'encourage chaque couple à trouver un couple de confiance avec qui faire le point régulièrement sur sa relation conjugale. Un couple de jeunes mariés était invité chaque année à la date d'anniversaire de leur mariage pour un repas chez le couple qui les avait préparés au mariage. Les quatre premières années, le jeune couple se réjouissait de cette invitation, mais la cinquième année avait été particulièrement dure pour eux. Le mari avait eu une aventure sentimentale et espérait que leur couple-mentor oublierait de les inviter cette année-là. Sa femme, elle, espérait qu'ils n'oublieraient pas, pour faire le point sur leur relation. Heureusement, les mentors n'ont pas oublié de les inviter. Ils ont pu parler de cette situation avec vérité et chercher de l'aide. Ce genre de relation est plus facile à mettre en place au démarrage d'une vie de couple, mais elle peut démarrer à tout moment. Cela implique un moment de vérité annuel dans le couple qui peut être salutaire. Trop souvent, ce n'est qu'après des années de souffrance que les couples cherchent de l'aide et tant de souffrance a été emmagasinée que cela devient difficile d'accepter l'aide offerte.

Être accompagné n'est pas une honte. C'est au contraire un signe de sagesse qui indique que l'on se sait vulnérable et que l'on a besoin les uns des autres. Un couple n'existe pas dans le vide. Il a besoin d'être entouré d'amis qui encouragent à la réconciliation et au pardon quand les temps sont durs, de personnes qui savent se réjouir et célébrer les moments heureux de la vie, comme un anniversaire, le mariage et l'arrivée d'un enfant. Nous avons besoin aussi de personnes plus avancées dans la vie et dans la foi qui prieront pour nous et qui sauront nous guider avec sagesse à travers les temps difficiles.

M-N.Y.

Pour aller plus loin :

- Thierry JUVET, « *Les conflits, une école de l'amour* », Emmaüs
- Richard GELIN, « *Le mariage en 10 questions… Réflexions et enjeux pour notre temps* », Éditions mennonites
- Gérard HOAREAU, « *Que ton oui soit oui !* », Excelsis

L'Église face aux situations matrimoniales diverses

S'il est une réalité à laquelle nos assemblées doivent de plus en plus fréquemment faire face, c'est celle des situations matrimoniales très variées de ceux qui se convertissent à Jésus-Christ ou du moins montrent un intérêt pour la foi. Mais l'on déplore aussi des cas de croyants qui s'engagent dans des liaisons contraires aux prescriptions bibliques.

« Servir » a interrogé cinq serviteurs de Dieu[1] sur ces questions et leurs manières de gérer ces situations.

Propos recueillis par Marcel Reutenauer

[1] Naina Andriamanampisoa, Geoff Cawston, Mathieu Gangloff, Daniel Mattioli et Jean-Luc Tabailloux

1) Ton Église a-t-elle accueilli des personnes dont la situation matrimoniale est particulière et qui étaient ou sont nées de nouveau ?

Tous les serviteurs confirment faire face à des situations familiales « modernes et contemporaines » comme le divorce avant d'adhérer à la foi, le concubinage, les familles monoparentales, recomposées, etc.

Parmi les situations particulières signalées :

- un couple pour lequel des promesses privées constituaient leur mariage,
- un homme divorcé et privé du contact avec ses enfants,
- des chrétiens en couple dont les fiançailles semblent anticiper le mariage,
- des chrétiens seuls ou divorcés qui recherchent, sans repères spirituels clairs, un conjoint.

2) Quelles ont été tes réactions et celles des membres de l'Église ?

« Quelle que soit la situation de la personne, son vécu et son présent, elle est la bienvenue. Puisque Christ a donné sa vie à la croix pour tous, alors qu'aucun n'était juste (Rm 5.6, 8, 10 ; Ép 2.8-9), toute personne est à accueillir comme Christ lui-même le faisait, et bien plus il allait au-devant de personnes à la moralité douteuse. » C'est le principe de base qu'énonce Mathieu G.

« Mais l'accueil inconditionnel, continue-t-il, ne doit pas nous faire oublier les enseignements de la Bible qui doivent être exposés clairement dans l'Église. »

Les gens ne sont ni trop bons pour rester en dehors de l'Église, ni trop mauvais pour ne pas y entrer.

Geoff C. recommande de bien juger tous les aspects d'une situation, de créer un climat de confiance, en ayant le souci de communiquer la grâce et la vérité.

J-Luc T., avec l'avis du Conseil d'Église, invite les personnes nouvelles à observer la vie de l'Église pour qu'elles découvrent le salut en Jésus-Christ et propose le parcours *Alpha couples* qui peut être suivi du parcours *En savoir plus*.

Les membres accueillent plutôt avec bienveillance, convaincus de l'amour de Dieu, considérant que ces nouveaux convertis ont encore à découvrir les principes bibliques de vie chrétienne. Les chrétiens qui ont un vécu semblable mettent l'accent sur l'accueil alors que d'autres prônent la discipline avec moins de nuances.

3) Des personnes ont-elles été invitées à régulariser leur situation ? Comment ?

« Oui, dans le cadre d'un entretien avec un Ancien. J'espère surtout que l'enseignement donné dans l'Église est une invitation permanente à régulariser toute situation non conforme », dit Geoff C.

« Nous exposons la position biblique tout en respectant les choix de chacun », dit Daniel M.

« En règle générale, les personnes viennent d'elles-mêmes expliquer leur situation, et il est alors possible de parler avec elles, sans jugement, mais dans l'accompagnement. Dans le cas de couples non mariés, ils savent que leur situation

n'est pas *en règle* et attendent souvent une proposition de préparation au mariage. »

« Lorsque les personnes ne s'expriment pas, il n'y a pas de rencontre formelle. Quand on les connaît mieux – après une invitation à un repas – les questions se posent bien plus naturellement que dans le cadre de réunions disciplinaires qui à certains égards pourraient être qualifiées d'abusives », dit Mathieu G.

L'accompagnement de ces personnes nécessite amour, sagesse et patience. La préoccupation primordiale du pasteur est d'encourager et de soutenir dans le cheminement vers la régularisation d'une situation.

- Un couple vivant en concubinage a rejoint l'Église, suite à la conversion de l'homme. Lorsqu'il a souhaité se faire baptiser, il a été invité à se marier ou à rompre la relation, mais il était en instance de divorce. Avant le mariage, il a été demandé au couple d'arrêter les relations sexuelles.
  Le mariage a été célébré à l'Église avec plusieurs aménagements, un rappel des circonstances antérieures et un enseignement plus développé sur les fondements bibliques du mariage. La formulation de l'échange des promesses entre les deux mariés a été mûrement réfléchie avec le pasteur.
- En concubinage – ou PACS – avant leur conversion, un couple est invité à conclure un mariage civil, mais, s'il demande une cérémonie religieuse, nous célébrons le mariage par un culte de 1ère classe !
- Dans le cas d'une cohabitation entre chrétien, membre de l'Église, et non-chrétien, l'équipe pastorale a entrepris une démarche d'avertissement et de mise sous discipline (non-participation à la Cène, arrêt des responsabilités dans l'Église, etc.). Si cela débouche sur le mariage, l'Église ne fera pas de cérémonie religieuse. « Dans un tel cadre, je suis déjà intervenu pour un temps de méditation et de prière avec un échange de promesses adapté et l'invitation à suivre un parcours *Alpha couples* », dit J-Luc T.

- Dans un cas d'adultère, l'épouse infidèle a rompu elle-même la relation avec l'Église et tous les essais de contact ont échoué. Comme elle fréquentait une autre Église proche, le pasteur de cette communauté a été

averti de sa situation réelle. Ainsi elle a été invitée à se repentir. Le conjoint trompé a été soutenu et entouré par les frères et sœurs de l'Église. Puis l'épouse infidèle a fait une démarche de repentance envers Dieu, et plus tardivement envers son mari. Mais le chemin d'une reprise de la vie conjugale est long.

- Deux jeunes adultes, convertis, ont habité ensemble longtemps sans suspecter que leur relation pouvait ne pas être conforme à la Bible. Quand ils l'ont appris lors de la préparation au mariage, ils ont régularisé.
- Deux personnes – elle seule chrétienne – étaient en concubinage. Quand l'homme s'est finalement converti et qu'ils ont suivi un enseignement sur le mariage, ils ont naturellement obéi à Dieu.

« Malheureusement, toutes les situations ne se résolvent pas positivement », regrette J-Luc T.

4) Avez-vous imposé à ces personnes des restrictions à leur participation dans la vie d'Église ? Lesquelles et pendant combien de temps ?

« En général, les personnes choisissent librement de ne pas participer à la Cène. Cela est dû au fait que dimanche après dimanche est donné un avertissement clair au sujet des exigences bibliques », dit Naina A.

« Il est difficile d'utiliser la Cène comme moyen de discipline sans être injuste et sans porter les problèmes à la connaissance de l'Église. Pour ces raisons, nous invitons les chrétiens à s'autodiscipliner », précise Geoff C.

« Si les personnes concernées maintiennent leur position – ce que nous respectons –, nous leur signalons les requis bibliques à la participation au repas du Seigneur. Et cela tant que dure leur situation. Chacun est le bienvenu aux cultes dominicaux et à toutes les activités ordinaires de l'Église ; quant aux services en Église, cela est exclu », explique Daniel M.

« Pour la participation des personnes nouvelles aux cultes, nous n'imposons pas de discipline particulière. Pour la Cène, chacun est invité à s'examiner soi-même. Dans un cas de mise sous discipline, nous avons saisi l'occasion pour adresser une "Lettre pastorale" aux membres, pour clarifier l'enseignement en matière de mariage et de sexualité à toute l'Église. Si la personne ayant été mise sous discipline se repent de ses actes, l'équipe pastorale la rencontrera en privé ; mais, dans certains cas, il y aura confession publique », complète J-Luc T.

5) Est-ce que ces restrictions sont spécifiques à la situation maritale de ces personnes ou bien s'appliquent-elles à d'autres situations de désordre ?

« Toutes les situations illicites sur les plans doctrinaux et éthiques devraient se voir appliquer les mêmes dispositions », disent Daniel M. et Geoff C.

« Toutes les situations de désordre (conflit public, etc.) et de vie non conforme aux exigences bibliques donnent lieu à une démarche pastorale au cours de laquelle la personne est avertie et invitée à se repentir. Si elle persiste dans son attitude, elle pourra être rayée de la liste de membres de l'Église », précise Naina A.

Couple chrétien et divorce

INTERVIEW DE LAURENT CLÉMENCEAU PASTEUR DE L'EPE DE VILLEFONTAINE

Comment la Bible aborde-t-elle la question du mariage et du divorce ?

Les Églises s'intéressent beaucoup à la question du mariage et du divorce. De manière surprenante, la Bible ne s'arrête sur ces questions que dans un nombre très limité de textes.

On constate par ailleurs que plusieurs des rares textes qui évoquent le divorce ne cherchent pas à légiférer en détail à ce propos. Ainsi, dans l'Ancien Testament, le texte de Deutéronome 24 présuppose l'existence du divorce dans la société juive et a surtout pour vocation de préciser qu'une épouse divorcée deux fois ne pourra pas revenir à son premier mari. Le même plaidoyer est possible pour les textes du Nouveau Testament.

Par ailleurs, si le nombre des textes consacrés à la question du mariage et du divorce est limité, la façon de comprendre ces textes, même en milieu évangélique, est loin d'être unanime.

Quelle serait selon vous une définition biblique du divorce ?

La Bible ne présente pas explicitement de définition du divorce : le regard qu'on aura à ce propos se déduit de la définition qu'on lui prêtera à propos du mariage. C'est

un des points où les regards chrétiens ne sont pas toujours unanimes. Pour ma part, la méditation de Genèse 2 et d'autres passages me fait voir dans le mariage une alliance engageant un homme et une femme, alliance validée par l'autorité publique de la société en question, et par laquelle ils conviennent de vivre ensemble, et notamment de s'unir sexuellement. Le divorce correspondrait alors à la rupture de cette alliance.

Quelles sont les situations qui ouvriraient la possibilité d'un divorce ? Et d'un remariage ?

Des passages comme Luc 16.17 ont parfois été compris comme impliquant que le lien marital, aux yeux de Dieu, ne *peut pas* être brisé : cela expliquerait que Jésus parle d'adultère dans une situation de remariage. Ceux qui comprennent de cette manière ne peuvent envisager de divorce et, a fortiori, de remariage, mais seulement une séparation (« de la table et du lit », pour reprendre l'expression traditionnelle). Mais ce n'est pas la seule lecture possible, et il faut notamment tenter de l'accorder avec des passages bibliques qui semblent présenter les choses autrement.

Si on lit Matthieu 5.31, on doit par exemple faire le constat que Jésus envisage au moins une exception à cela : l'immoralité sexuelle, l'adultère. Le « lien conjugal » *peut* donc bel et bien être rompu.

1 Corinthiens 7.10-17 paraît ouvrir aussi à cette possibilité dans une autre situation, le cas d'un couple constitué où l'un est devenu chrétien après le mariage : si le non-chrétien ne veut pas continuer la relation avec son conjoint devenu chrétien, le chrétien est invité à ne pas s'accrocher à ce mariage.

On devra ensuite se demander si les textes bibliques ainsi rassemblés cherchaient à faire un inventaire regroupant toutes les situations possibles. Les avis sont ici partagés.

Certains posent a priori l'idée que la Bible se veut exhaustive et que nous n'avons pas à faire des ouvertures qu'elle ne fait pas. D'autres plaident que Jésus, comme Paul, se prononce dans un contexte très particulier et qu'il ne cherche pas à proposer un inventaire complet des situations où le divorce pourrait être envisagé comme un moindre mal. Le fait même que Paul ait rajouté une nouvelle exception à ce qu'avait dit Jésus peut être compris dans ce sens.

Les premiers interrogeront alors les seconds : pratiquement, si on dépasse ce qui est envisagé explicitement par les textes, comment faire le tri entre situations « acceptables » et celles qui ne le sont pas ? Où fait-on passer la limite entre ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas ?

Les seconds demanderont aux premiers s'il est possible de rester indifférent et catégorique devant des situations de violence conjugale dangereuses, qu'elles soient d'ordre physique ou psychologique ; devant des situations de maladie psychique, de dégradation forte de la santé de quelqu'un qu'on aime, mais avec qui on ne peut plus vivre… Si le divorce correspond à un échec (et est vécu comme tel), a-t-il aux yeux de Dieu un statut tel qu'il serait impossible à envisager et qu'il constituerait un péché, et un péché impardonnable ?

Quel regard portez-vous sur l'attitude des Églises et des chrétiens concernant cette question du divorce/remariage ?

Une enquête personnelle auprès d'une cinquantaine d'Églises de la région

lyonnaise et de leurs responsables montre une diversité étonnante dans l'attitude des Églises sur cette question.

Pour certains, la question principale à se poser face à une demande d'accompagnement au remariage est de savoir si le divorce a eu lieu avant ou après la conversion. S'il a eu lieu avant la conversion, un remariage est envisageable ; sinon, non.

D'autres, à l'inverse, abordent le couple qui veut se constituer presque comme un couple « ordinaire », et sont surtout soucieux de s'assurer que le passé a pu être géré au mieux.

La majorité des personnes interrogées témoignent d'une évolution qu'on pourra, en fonction de ses convictions personnelles, qualifier de plus ouverte ou de plus laxiste à cet égard. « Par le passé, dit quelqu'un, je n'aurais fait de la place à aucun divorcé. »

Plusieurs aussi, constatant au sein de leur famille d'Églises des politiques diverses (pas uniquement sur la question de l'accompagnement des divorcés d'ailleurs), m'ont dit qu'ils souhaitaient rester anonymes. Cela fait apparaître combien la question reste sensible.

L'accompagnement, qu'il soit porté par les responsables de l'Église ou par les membres de la communauté, est bien sûr délicat.

De l'extérieur, on a parfois l'impression que le divorce est envisagé par le couple avec davantage de légèreté que par « le passé ».

Pourtant, pour la plupart des couples qui traversent des difficultés, il semble qu'un divorce est rarement envisagé de gaieté de cœur et qu'il reste vécu comme un échec et comme la démarche à laquelle on a fini par se résigner en désespoir de cause, dans le souci de rechercher le moindre mal. En particulier quand on est habité du sentiment de désobéir à Dieu, sentiment accentué par un sentiment de honte et d'échec par rapport aux autres membres de la communauté.

Ceux qui sont témoins de la situation et qui, par la force des choses, n'en ont souvent qu'une image très incomplète peuvent avoir du mal à être accueillants ou à manifester une simple attention ou une écoute bienveillante. Ils sont déjà embarrassés, tristes et perplexes : leur volonté de fidélité à Dieu ou la gêne qui les habitent les amènent parfois à prendre de la distance pour éviter de se trouver mêlés à ce qu'ils qualifient de « péché d'autrui ». Mais le rôle principal des chrétiens dans ces situations est-il de faire le tri entre « le bien et le mal », le légitime et l'illégitime ?

Tout cela peut contribuer à un isolement dommageable, là où précisément une plus grande sensibilité pourrait permettre d'envisager des pistes utiles :

- parler à d'autres quand on sent des problèmes venir, sans attendre ;
- éviter de penser « tout de suite » en termes de divorce ;
- envisager une médiation ou un conseil conjugal ;
- séparation provisoire…

Ces situations douloureuses nous conduisent sur le terrain délicat de l'articulation de convictions relatives autant à la sainteté de Dieu qu'à la réalité de la grâce qu'il manifeste. Elles nous renvoient aussi à notre propre fragilité.

Propos recueillis
par Thierry SEEWALD

SUITE PAGE 17

Divorcé et remarié

Questions à Daniel Chambon[1]

Peux-tu me donner la chronologie de ton mariage, ton divorce et ton remariage ?

Je me suis marié une première fois en décembre 1984. Après environ neuf années de vie commune, avec des hauts parfois très hauts et des bas souvent très bas, ma femme m'a dit que tout était fini. C'était en mars 1994. La procédure de divorce ayant été retardée par ma résistance (il n'y avait pas matière à se séparer), le divorce n'a été prononcé qu'en janvier 1997. Je me suis remarié en octobre 1999.

Comment les chrétiens de ton entourage ont-ils réagi à ton divorce ?

Quitte à surprendre, ils m'ont chaleureusement entouré, aussi bien dans l'Église locale que dans la mission pour laquelle je travaillais. Nul n'ignorait l'enfance difficile de ma femme et son côté volcanique. Cependant, personne n'a essayé de jouer un partenaire contre l'autre et, jusqu'à aujourd'hui, nous avons gardé, ou retrouvé, des amis communs.

Peux-tu me dire pourquoi ton premier mariage n'a pas duré ?

Il a tenu neuf ans, ce qui était un record par rapport aux couples antérieurs de ma femme, qui avait vécu dans les milieux hippies. Sa conversion n'avait malheureusement pas été synonyme de guérison. (À cette époque, les milieux évangéliques confondaient presque toujours les deux.) Moi, au contraire, je venais d'une famille surprotégée ; mais j'avais mes rigidités, et pas assez de force de caractère pour endurer frustration et agressivité récurrente. Cela dit, le mariage n'est pas le lieu du sacrifice total de l'un des deux partenaires : ça ne peut pas tenir ainsi, malgré l'enseignement de Paul dans Éphésiens 5.25.

Et les enfants dans tout ça ? Comment ont-ils réagi ?

Ma femme avait une fille qui avait 7 ans au moment de notre mariage ; elle a évidemment fait corps avec sa mère, mais sans agressivité contre moi. Nous avons aujourd'hui d'excellentes relations. Notre fils, qui avait 8 ans quand nous nous sommes séparés, a été très triste, mais a convenu assez rapidement que deux

[1] Pseudonyme pour préserver l'anonymat

appartements permettaient une vie plus paisible. En gros, l'essentiel de la casse a été évité. Je voyais notre fils la moitié du temps, ce dont je suis reconnaissant à sa mère. Les fruits en sont visibles aujourd'hui.

Avec le recul, qu'as-tu appris de cette expérience ?

Je ne renie pas ce mariage d'amour, fait dans des conditions tout à fait dignes. Mais je me suis juré de ne plus y mêler le côté « sauveteur » : il faut savoir à quoi on s'engage ! Et savoir renoncer à une union quand des signes d'alerte existent. Il y en avait, mais on a tort de se dire que le mariage apaisera tout. C'est le contraire : il faut le savoir et régler les problèmes de fond avant l'union.

En quoi ton mariage actuel est-il différent de ton premier mariage, hormis que la personne n'est pas la même, bien sûr ?

Justement ! Je m'étais promis que ce ne serait plus la même du tout ! Or, souvent, les gens se remarient avec la copie conforme du précédent (ou de la précédente). J'ai bénéficié d'un accompagnement spirituel (il m'est tombé du ciel…) qui m'a aidé à comprendre pourquoi j'avais fait le choix de telle épouse, ce qui m'a aidé ensuite à me marier avec une femme prodigieusement charmante… que j'avais connue bien avant, sans la remarquer comme elle l'aurait mérité ! De son côté, elle avait vécu un trop long célibat, mais nous savons que nous n'aurions pas été prêts, avant la quarantaine, à vivre aussi bien ensemble, comme c'est le cas, notamment avec la joie de concevoir deux enfants juste avant qu'il ne soit trop tard.

Aurais-tu quelque chose à dire à des chrétiens divorcés qui envisagent de se remarier ? Aux responsables d'Églises qui les accompagnent ?

Je suis passé par un intermède de cinq ans de solitude réelle qui m'a semblé interminable et désespérant, mais nécessaire et formateur. Jusqu'au jour où, fatigué de revendiquer auprès de Dieu, j'ai compris que mon attitude n'était pas la bonne. Ce verset m'a éclairé, et les italiques sont importants : « Qui trouve une épouse trouve le bonheur : c'est une *faveur* que l'Éternel lui a accordée ».[2] J'ignorais que cette victoire sur moi-même allait libérer la faveur en question, et le Seigneur n'a pas fait les choses à moitié. Quinze ans plus tard, nous en sommes quotidiennement reconnaissants.

Le divorce est un échec, et une véritable « saloperie ». Heureusement, comme les Écritures en témoignent, le Seigneur, du milieu de notre péché, c'est-à-dire de nos cibles manquées, est le roi des plans B. Si on le laisse agir, on a de quoi être stupéfait.

Je ne recommanderais jamais à un couple en conflit d'envisager directement le divorce. Et s'il y a des enfants, c'est toujours plus grave. Mais si divorce il y a, et même si on se prend pour la victime absolue, il faut au minimum faire un retour sur soi pour ne pas rééditer une expérience analogue ou aller au-devant d'un autre échec. Rien ne m'a plus mûri humainement et spirituellement que ce divorce. Dans la vallée de l'ombre de la mort, le Christ a toujours été là. Et dans la lumière, alors là, c'est indescriptible !

Propos recueillis par
Jonathan HANLEY

[2] Proverbes 18.22

Place et devenir de *l'enfant du divorce*

J'ai toute ma vie travaillé comme psychiatre psychanalyste, et c'est donc à partir de cette expérience, qui m'a amenée à accompagner et à écouter l'histoire de vie de nombreux enfants et adultes, que je parlerai. Je suis chrétienne, et ma foi a imprimé une marque indélébile sur ma pratique. En particulier, elle a ancré en moi la certitude que dans toute situation, même dramatique, il y a toujours du possible.

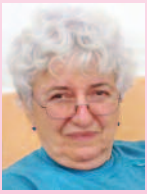

MONIQUE DE HADJETLACHÉ

Le danger de la banalisation du divorce

Dans le passé, les enfants de parents séparés se sentaient à part. Aujourd'hui, c'est banal. Environ un quart des enfants ne vivent pas avec leurs deux parents. Ce n'est pas pour autant que la séparation ne pose aucun problème à l'enfant, même s'il le surmonte et si on peut l'aider à dépasser sa souffrance.

Dans des sujets passionnels comme celui-ci, il importe de ne pas noircir le tableau, mais il ne faut pas non plus banaliser. Freud a mis en relief que les traumatismes ne se manifestent pas forcément au moment de leur survenue. Ils sont souvent enkystés, refoulés… pour que la vie continue. Mais ils sont là, et resurgiront lorsqu'un autre évènement les réactivera.

D'ailleurs, ce n'est pas forcément la séparation qui est traumatique, car l'enfant qui vit dans des tensions perpétuelles est mis à mal. Parfois, cette

souffrance est pire qu'une séparation bien préparée. Le plus perturbant pour l'enfant, c'est lorsque les problèmes du couple parental le mettent à une place qui ne devrait pas être la sienne, et lui font vivre des conflits de loyauté ou le coupent effectivement ou affectivement de l'une de ses lignées.

Quand l'enfant va mal

Il n'y a pas d'expression spécifique du mal-être d'un enfant suite à la séparation de ses parents. À court terme, on peut rencontrer des symptômes tels que troubles du sommeil ou de l'appétit, inhibition, dévalorisation, angoisse, baisse des résultats scolaires, ou diminution de la sociabilité. Ces signes manifestent une souffrance, mais ne disent pas sa nature. Les effets à long terme sont moins connus. Ils affectent partiellement, d'après une étude sociologique menée par l'INED[1], trois registres : la réussite scolaire, l'entrée dans la vie professionnelle, les possibilités de vivre en couple de manière durable. J'ai souvenir d'une grande adolescente de 17 ans sanglotant dans mon bureau : « Ça n'existe pas, un couple qui dure ? » Elle venait d'apprendre que ses deux parents, séparés depuis quelques années, et ayant chacun refait leur couple, se séparaient tous à nouveau…

Il faut se garder de conclusions hâtives : ces effets sont très atténués lorsque l'enfant grandit ensuite dans une famille recomposée qui est socialement non précaire. En effet, la dissociation familiale est un facteur de précarité. Mais d'autres facteurs interviennent aussi, comme l'âge des enfants au moment de la séparation, leur nombre dans la fratrie, la situation plus ou moins conflictuelle avant et après la séparation, la dépression de l'un des parents, et l'existence ou non d'un réseau amical et familial élargi.

Surmonter l'effondrement des repères

Il faut bien le dire : la séparation des parents est pour l'enfant qui la vit un effondrement des repères qui étaient les siens. Boris Cyrulnik a bien mis l'accent sur les formidables capacités de résilience de l'être humain, en particulier des enfants. Oui, ils rebondissent le plus souvent, mais ils peuvent traverser des moments difficiles.

[1] Paul Archambault, *Les enfants de famille désunies en France - leurs trajectoires, leur devenir*, Paris, INED, 2007

Comme parents, nous aimerions éviter à nos enfants de souffrir ; mais c'est impossible. Oser la vie avec ses joies et ses souffrances est le seul moyen de grandir, et de vivre vraiment. Dans le cas d'une séparation, les parents sont à l'origine de la souffrance, ce qui peut entraîner beaucoup de culpabilité. Mais la culpabilité est mauvaise conseillère, car elle empêche parfois de garder un bon positionnement parental.

Quelques pistes pratiques pour les parents séparés

Quand des parents se séparent, de quoi l'enfant a-t-il besoin ? **Avant tout, il lui faut garder des repères structurants, être rassuré et rester à sa juste place d'enfant.** Concrètement, cette affirmation entraîne plusieurs considérations :

- **Bien communiquer avec l'enfant**
  Premièrement, il faut **parler aux enfants des décisions** qui sont prises concernant la séparation et ses modalités. La parole des parents doit être vraie et claire. Les non-dits entretiennent l'angoisse. Mais informer les enfants ne signifie pas tout leur dire, et encore moins les charger de choses qui ne sont pas de leur ressort. Les enfants n'ont pas à faire des choix qui les mettent en situation impossible : « Tu veux bien ceci ou cela ? » Non, il faut que les parents aient le courage d'assumer la responsabilité de leur choix. Parfois, c'est le choix d'un seul. L'autre subit. Dans ce cas, par amour, il faut que tout soit fait pour ne pas obliger l'enfant à prendre parti. L'enfant est le fruit de ses deux parents. Prendre parti, pour lui, c'est s'amputer d'une partie de lui-même.

  Je me souviens d'un petit garçon de 8 ans, que j'appellerai Paul. Il avait des problèmes de lecture et d'écriture. Ses parents s'étaient séparés lorsqu'il était tout petit, et le nom de son père ne pouvait même pas être prononcé à la maison. Souvent, il me disait : « Il y a ma bonne et ma mauvaise main. Avec la mauvaise, je ne peux rien faire de bien ». Peu à peu, j'ai pu faire le lien avec son père, qui devait être bien mauvais, puisqu'on ne pouvait même pas en parler. J'ai pu aider la maman à faire la part de sa souffrance, et la part de ce qu'elle avait vécu de bien avec le père de son enfant. Elle a évoqué des souvenirs… J'ai pris contact avec le père. Il n'est pas venu, ayant déménagé très loin, mais le fait qu'il ait pris vie pour Paul a permis à celui-ci de retrouver l'usage des deux côtés de son corps. C'est parfois presque magique, la façon dont les choses se débloquent chez un enfant.

  Parfois, la situation est si douloureuse que le parent ne se sent pas capable d'en dire quelque chose. Alors je conseille d'en parler avec réalisme : « Pour le moment, je ne peux pas, parce que c'est trop difficile. Mais plus tard, j'espère que je pourrai t'en parler ».

- **Maintenir une continuité dans la vie de l'enfant**
  Il est important de ne pas chercher à éviter la culpabilité parentale en devenant trop permissif, c'est-à-dire qu'il faut **maintenir les mêmes règles et exigences.** Ce n'est pas toujours

facile. C'est pourtant très important et sécurisant… même si l'enfant va essayer de profiter de la situation.

- **S'ouvrir à de nouvelles possibilités**
  Il importe de ne pas sacrifier sa vie de femme ou d'homme « pour son enfant », en croyant qu'on lui ferait du tort si on introduit un nouveau conjoint dans la maison. Il n'y a pas lieu non plus de lui demander l'autorisation, comme je l'ai parfois vu faire. Ce n'est pas de son ressort. Il ne peut être qu'ambivalent ! Mais bien sûr, il faut que la rencontre se fasse avec tact : le nouvel arrivant et l'enfant doivent s'apprivoiser. Et il faut accepter les premières réactions de l'enfant, car pour lui, cela signe l'irrémédiable de la séparation parentale. À plus long terme, un lien solide se crée souvent si on lui a laissé le temps de se construire. Il est important aussi que le nouveau couple soit un peu pudique dans sa relation amoureuse, afin de ne pas être perturbant pour les enfants.

- **Veiller à maintenir l'enfant à sa place**
  Un enfant doit rester à sa juste place d'enfant, sans ambiguïté « incestuelle ». Souvent, l'éclatement du couple entraîne un mal-être des adultes, une solitude pesante. Il est fréquent, surtout s'il n'y a pas recomposition familiale et que l'enfant est unique, que ce dernier soit mis en situation de petit homme ou petite femme de la maison. Ce n'est pas sa place. J'ai souvent vu un père ou une mère prendre son enfant dans son lit en arguant des cauchemars de l'enfant, alors qu'en réalité, c'est du réconfort du parent qu'il s'agit.

- **Ne pas instrumentaliser l'enfant**
  Finalement, il faut veiller à **ne jamais utiliser l'enfant pour régler ses problèmes avec l'ex-conjoint**. Il est important que les enfants se sentent le droit d'être bien chez chacun de leurs parents, et sache que les deux parents sont contents de cette situation. **Il est primordial, pour que l'enfant garde ses repères, qu'il ait l'assurance qu'il pourra garder le lien avec ses deux parents, qu'on fera tout pour cela.**

La famille, les amis et l'Église : des aides précieuses

Dans ces situations, rien n'est évident, et une aide est nécessaire pour les parents, pour l'enfant, ou pour les deux. De quels outils dispose un enfant pour dépasser la situation, et ne pas seulement refouler son ressenti ? Le jeu, le dessin et la parole sont importants et efficaces. Il ne faut pas obliger l'enfant à parler, mais lui proposer des lieux possibles pour cela.

Et puis, il faut **ouvrir la famille**, à la fois au plan spirituel, auprès de Dieu, et au plan humain. La famille élargie, les amis et l'Église sont d'une grande aide dans les moments douloureux, pour les adultes comme pour les petits. Et surtout, cette ouverture offre à l'enfant **d'autres modèles**, sur lesquels il pourra s'appuyer pour reconstruire une image du couple et de la famille qui est mise à mal par la séparation parentale.

M. de H.

Accompagner les enfants du divorce

Papa et maman se séparent… Cela est vécu par certains comme un tsunami familial, par d'autres de façon un peu moins tragique. Mais quoi qu'il en soit, c'est toujours difficile. Ces enfants, ces jeunes qui évoluent au milieu de situations familiales tendues, de divorce, nous les côtoyons dans les camps, et parfois même dans nos groupes de jeunes ou dans nos Églises. Que faisons-nous ? Comment les accompagner, essayer de les soutenir ?

MARIE CHRISTINE FAVE

David SUTHERLAND, de l'Église de la rue Sonnerat à Lyon, souligne d'abord quelques *mots clés* : prudence, discrétion, garder la paix, prêt à écouter, passer du temps. Jean-Luc TABAILLOUX, de l'EPEGE[1] à Grenoble, nous fait ensuite part des *conseils* qu'il donne aux jeunes dans ces cas-là.

Écouter, passer du temps

« Nos enfants invitaient souvent des copains à la maison et à dormir, se rappelle David. Un camarade de notre fils

[1] Église Protestante Évangélique de Grenoble-Eybens

aîné, dont les parents étaient séparés, voulait venir le soir de Noël chez nous. Il était infect avec sa mère alors qu'avec nous cela se passait bien. » David nous encourage à « inviter les enfants, être prêts à les écouter, être là pour les rassurer. Ce n'est pas toujours facile d'avoir les enfants seuls à la maison, reconnaît David. Cela nous est arrivé plusieurs fois d'en recevoir et de leur dire que nous priions pour leur papa et leur maman, surtout si la séparation était récente. Nous essayions de leur montrer un amour un peu maternel, un peu paternel. »

> ***Pour se développer normalement, les enfants ont besoin d'être nourris émotionnellement par des adultes dignes de confiance autour d'eux.***
>
> Drew PINSKY, médecin[2]

Des référents

Pour autant, David ne se substitue pas au père. « Des mamans qui avaient la garde de leur enfant m'ont parfois demandé d'intervenir comme un père auprès de leur enfant, confie David. J'ai toujours refusé de faire la morale à un enfant. Je ne suis pas le père. Je suis le responsable de l'école du dimanche ou d'un club d'enfants. J'ai un autre rapport. Il faut savoir garder sa place. »

« On ne peut pas se substituer aux parents, ajoute Jean-Luc. Cependant, on peut être un soutien, apporter une mise en perspective, dédramatiser, montrer la ressource du Seigneur. Certaines personnes peuvent servir de référents. Je recommande aux responsables de notre groupe de jeunes de veiller sur telle ou telle personne, notamment en leur manifestant de l'affection, en étant attentifs aux besoins exprimés ou non. »

En discutant un jour avec une étudiante dont les parents s'étaient séparés pendant son adolescence et faisaient face en plus à des problèmes de santé, celle-ci me confiait que les camps et son groupe de jeunes avaient été une aide précieuse pendant cette période. ***Il faut tout un village pour élever un enfant*** : ce proverbe africain nous rappelle l'impact que peuvent apporter différents adultes dans le développement d'un enfant ou d'un jeune. Et la complémentarité sera encore plus importante si la situation familiale présente des lacunes.

Garder la paix

« Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de maintenir de bonnes relations avec le père et avec la mère, affirme David. Nous pensons en effet au bien-être de l'enfant : il est préférable qu'il ne voie pas qu'il y a une préférence pour le père ou la mère. Je me souviens de cette maman qui avait la garde de ses enfants. Avec peu de moyens, elle assumait ses responsabilités. Le père était beaucoup plus à l'aise financièrement, et il gâtait les enfants. Ceux-ci disaient parfois : *Papa, il est super*. Nous ne pouvions pas parler négativement du papa. Nous avons cependant aidé la maman pour un achat ou l'autre. »

Prudence et discrétion

« Son père ne sait pas qu'il est ici. Il ne faut surtout pas qu'il le sache », insiste cette maman au début d'un camp dont David a la direction. Un jour, le père télé-

[2] Cité dans le livre : « Enfants à risques, Enfants à promesses »

phone au centre pour savoir si son enfant est dans ce centre de vacances. « Il faut se couvrir, assure David. J'ai évité de répondre. J'ai expliqué que, par principe, le directeur ne donne pas le nom des campeurs. »

En ce qui concerne les clubs d'enfants, David choisit la prudence quand l'enfant est chez un des parents. Pour cela, il préfère faire signer l'autorisation parentale aux deux parents dans la mesure du possible, ou au moins obtenir un accord verbal si on connaît l'autre parent. « Il faut aussi s'adapter, poursuit David. *Ils seront là samedi,* avait affirmé la maman. Et puis, le samedi, il n'y a personne. Le papa est passé et a proposé une sortie. »

Ni juge ni responsable du divorce

« Tu n'es pas responsable du divorce de tes parents et des mauvais souvenirs qui suivent, précise Jean-Luc aux jeunes qui vivent cette situation. Mais tu es responsable de ce que tu vas en faire. » Jean-Luc leur conseille de ne pas se comporter en victimes, de ne pas faire porter au reste du monde les conséquences de leur souffrance.

« Tu n'es pas juge de tes parents, ajoute Jean-Luc. Ils ont fait avec ce qu'ils étaient, ce qu'ils savaient. N'attends pas d'eux ce qu'ils ne peuvent pas te donner. Il y a un deuil à faire. Certaines choses ne changeront pas. »

Des conseils pertinents et qui ont peut-être besoin de temps pour faire leur chemin dans le cœur. En effet, « quand les jeunes viennent me parler de la séparation de leurs parents, j'ai souvent vu qu'ils avaient un parti pris pour l'un ou pour l'autre, reconnaît David. Il y a de la colère dans leur cœur. »

Analyser les causes

Lors d'un entretien avec un jeune chrétien qui fréquente une jeune fille chrétienne, Jean-Luc décide d'attirer l'attention de celui-ci sur sa situation familiale : « As-tu analysé les causes qui ont amené l'explosion du couple de tes parents (les paroles, les habitudes…) ? », lui demande Jean-Luc. « C'est important que tu les comprennes pour t'en séparer. Pour ne pas répéter le même processus, il faut que tu en sois conscient. » Jean-Luc le met aussi en garde : « La personne que tu vas épouser, ce n'est ni ton père ni ta mère. Tu risques de trouver chez ton futur conjoint des attitudes qui vont te mettre mal à l'aise à cause de ce que tu as vécu chez tes parents. » « Il était content que je lui parle ainsi, car il n'y avait jamais pensé », constate Jean-Luc.

Bien petits !

Comment accompagner ces enfants, ces jeunes qui traversent des situations de crise au sein de leur famille ? On se sent bien petit devant de telles circonstances ! Les partages ci-dessus ne visent évidemment pas à nous fournir des recettes pour savoir *que dire* ou *que faire*. Nous pouvons néanmoins retenir quelques conseils. Et le temps que nous pourrons investir auprès de ces jeunes, l'écoute, la disponibilité, la prière peuvent faire partie de ce *que faire*.

MC.F.

Communiquer l'Évangile avec justesse

La communication de l'Évangile fait partie intégrante de notre mission de témoins. Si chaque présentation de l'Évangile est différente en fonction du contexte, du public ou du texte biblique utilisé, certains éléments demeurent non négociables pour que l'Évangile soit annoncé.
Dans son livre « Qu'est-ce que l'Évangile ? », Greg GILBERT[1] propose une articulation du message en quatre parties : Dieu – L'homme – Christ – Notre réponse.

1. Dieu : créateur et amour, mais aussi roi et juste.

Avant même de concerner l'homme, l'Évangile concerne d'abord Dieu. Il est le point de départ du message chrétien. Dieu nous a créés pour sa gloire et souhaite avoir une relation d'amour avec nous. Le sens de notre vie est de le glorifier en prenant plaisir en lui dans tous les domaines de notre vie.

Mais si Dieu est amour, il est aussi juste. Il nous a créés responsables. En tant que roi de l'univers, il attend que nous lui obéissions. Parce qu'il est Dieu et que l'univers lui appartient, nous avons des comptes à lui rendre.

PHILIPPE MONNERY
ÉVANGÉLISTE AVEC FRANCE ÉVANGÉLISATION

2. L'Homme : créé bon et à l'image de Dieu, mais mort dans ses péchés et condamné pour l'éternité.

L'Évangile concerne ensuite l'homme. Celui-ci, bien que créé bon, s'est détourné de Dieu. La chute est plus qu'une simple désobéissance, c'est la volonté délibérée de décider à la place de Dieu ce qui est bien et ce qui est mal. C'est la créature qui devient Dieu à la place du Dieu créateur.
En faisant cela, l'homme s'est séparé de Dieu et donc de sa source de vie. Il est mort dans ses péchés et ne peut plus venir à Dieu. À cause de la sainteté de Dieu, il est condamné à passer l'éternité loin de lui, en enfer.

L'Évangile démarre donc par une mauvaise nouvelle : le Dieu saint, créateur et juge appelle l'homme à rendre des comptes. Mais celui-ci s'est rebellé contre Dieu et il mérite d'être condamné. Mort dans ses péchés, il tourne le dos à Dieu et n'a plus aucun espoir d'être restauré.

3. Jésus-Christ : Dieu venu en chair, mort et ressuscité pour justifier les pécheurs.

La bonne nouvelle de l'Évangile intervient ensuite au travers de Jésus-Christ. Dieu, de toute éternité, venu en chair, Christ est mort sur la croix pour prendre sur lui la colère

[1] GILBERT Greg, *Qu'est-ce que l'Évangile ?*, Éditions CLÉ-IBG, 120 pages, 11.00 €

de Dieu. Dans son corps d'homme, il paie la condamnation pour les péchés de l'humanité. Par sa résurrection, il montre que son sacrifice est accepté et que la mort a été vaincue. Grâce au sacrifice, Dieu peut déclarer juste les pécheurs, car le prix de leur péché est payé. À tous ceux qui se confient en lui, Christ offre ainsi la vie éternelle et le pardon des péchés.

4. **Notre réponse** : la repentance et la foi.

L'Évangile est d'abord quelque chose qui a été accompli en dehors de nous et indépendamment de nous par Jésus-Christ. Mais il ne serait pas une bonne nouvelle s'il n'était pas appliqué à notre vie. Le message invite chaque homme à mettre sa confiance en Christ (la foi) et à le reconnaître comme son sauveur prenant sur lui la colère de Dieu. Cette foi est indissociable de la repentance qui consiste à regretter ses péchés et à les confesser, mais surtout à capituler devant Dieu en lui rendant la royauté que nous avons usurpée. C'est un changement de paradigme : Dieu redevient le centre de mon existence à ma place.

Lorsque nous communiquons l'Évangile, nous devons veiller à inclure ces différents points et à le faire avec équilibre. Les questions suivantes peuvent nous aider :

- Est-ce que je présente seulement un Dieu plein d'amour ou est-ce que je parle également de sa justice et de sa royauté ?
- Est-ce que je présente le péché simplement comme de mauvaises actions ou est-ce que je montre sa racine profonde : la volonté délibérée d'être Dieu à la place de Dieu ?
- Est-ce que je laisse croire que l'homme peut être accepté par Dieu sur son propre mérite ou est-ce que j'insiste sur le fait qu'il n'y a aucun espoir en dehors de la substitution accomplie par Christ à la croix ?
- Est-ce que je me contente de parler de la foi en Christ ou est-ce que j'insiste aussi sur la nécessité de lui rendre l'autorité sur notre vie ? Autrement dit, suis-je en train d'annoncer le coût de la vie de disciple ?

P.M.

Clartés sur le *gender*

« Vous serez comme des dieux (ou : comme Dieu) » (Gn 3.5) : le Serpent n'a pas fini d'inciter à la révolte ! Aujourd'hui, l'un des cris de la sédition humaine résonne du vocable gender…

Les origines du gender

Des penseurs français ont sans doute joué un rôle préparatoire dans l'essor de l'idéologie du *gender*. Jean-Paul Sartre a par exemple posé comme un absolu la liberté humaine : la subjectivité étant tenue pour sacrée, à chacun de se forger librement ses normes, pour devenir son propre projet, sans alléguer un quelconque déterminisme ! De son côté, Simone de Beauvoir a contesté que le corps sexué pourrait assigner une identité : « On ne naît pas femme, on le devient. »[1]

SYLVAIN AHARONIAN

Niant ainsi tout fondement dans la nature pour les différences sexuelles, un courant féministe prétendra que celles-ci ne sont que le produit de la culture. L'ambition sera alors de défaire ce que la culture a fait.

Par ailleurs, dès 1955, le psychologue John W. Money a vulgarisé le terme *gender* pour évoquer l'identité sexuelle qu'un individu se forge d'après ce qu'il perçoit de son sexe et de son orientation sexuelle. Money a adopté cette façon de parler après s'être penché sur le cas d'enfants souffrant d'une ambiguïté des organes génitaux : il a en effet observé que ces sujets avaient le sentiment d'être garçons ou filles selon ce que l'on avait décidé pour eux à la naissance, et il en a conclu que, pour le développement du sentiment d'appartenance

[1] Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard, 1949, p. 285.

sexuelle, le biologique est moins important que l'empreinte psychologique.

Le programme du gender

C'est ainsi qu'au sens social le mot *genre* désigne à présent le rôle attribué par la collectivité à l'individu en raison de son sexe biologique ; et au sens psychologique le mot désigne désormais « la perception subjective que l'individu a… de son identité sexuelle »[2]. Or si cette identité n'est qu'une construction sociale arbitraire ou qu'une représentation mentale, elle est aussi susceptible d'être modifiée. Il faudrait donc s'affranchir des contraintes de ce que le sens commun prend pour naturel, mais qui serait en réalité historique.

De fait, rejetant la vision réaliste de l'altérité sexuelle, l'idéologie du *gender* veut amener l'individu à être ce qu'à tout moment il décide d'être. De façon radicale, les propagandistes du mouvement *queer*[3] ne font cas que de l'orientation sexuelle, variable. Aussi une sexualité polymorphe est-elle prônée. Bref, la différence des identités sexuelles choisies est appelée à supplanter la différence objective des sexes.

« Marx voulait construire une société sans classe, *Queer* cherche à édifier une société sans *sexe*. »[4] La différence des sexes est en effet perçue comme le moyen par lequel la nature aliène l'indépendance de l'être humain. Il s'agit donc de détruire le schéma de la différenciation sexuelle s'imposant à l'humanité, pour libérer l'individu de tout déterminisme naturel.

La fin de cette entreprise est l'avènement d'un monde arbitraire, dans lequel l'hétérosexualité ne devrait plus prévaloir, pas même au nom de la perpétuation de l'espèce humaine : le féminisme radical rêve déjà d'utérus artificiels permettant de libérer les femmes de la contrainte de la maternité, considérée comme un stéréotype !

Or ces idées se prévalent volontiers d'une mise en œuvre radicale de la démocratie, « l'anatomie ne [devant] plus [y] être un destin »[5]. Notons cependant que cette vision du monde et cette éthique du libre choix ne s'imposent pas sans contrainte, du moins sans un conditionnement. Ne distingue-t-on pas en France l'intrusion de l'idéologie du *gender* dans la formation des professionnels de la petite enfance et dans l'enseignement scolaire, au risque de heurter des consciences et de contrevenir au principe de laïcité ?

Le procès scientifique du gender

La part de vérité scientifique du *gender*, c'est que le cerveau humain est influencé par divers facteurs : entre biologie et culture notamment, il y a des influences réciproques. C'est ce que la neurobiologiste Lise Eliot[6] explique, en montrant que le cerveau se transforme en fonction de son propre vécu.

Eliot nous rappelle ainsi l'importance de l'éducation dans le développement différencié des garçons et des filles. D'ailleurs, les sciences humaines ont su montrer qu'une tradition particulière influence toujours l'entendement et les agissements de l'individu. Cela nous ramènera à notre responsabilité morale puisque nous avons à faire des choix, d'ordre éducatif notamment, en fonction de valeurs qui ne sont pas forcément explicites dans la nature.

Reste bien sûr la réalité de la constitution génétique différenciée de l'homme et de la femme : « les quelques gènes supplémentaires du chromosome Y du garçon influencent ses comportements… et, sans doute, les structures cérébrales qui les sous-tendent »[7].

---

[2] Élizabeth MONTFORT, *Le Genre en questions*, *s. l.*, Peuple Libre, 2012, p. 10.

[3] Le terme signifie « bizarre », « louche ».

[4] Joseph-Marie VERLINDE, *L'Idéologie du gender comme identité reçue ou choisie ?*, Mesnil-Saint-Loup, Le Livre Ouvert, 2012, p. 39.

[5] Florence ROCHEFORT, citée par Thibaud COLLIN, « Genre : les enjeux d'une polémique », *Communio*, n° 6, t. XXXVI, 2011, p. 120.

[6] *Cerveau rose, cerveau bleu*, Les neurones ont-ils un sexe ?, trad. de l'américain par Pierre REIGNIER, Paris, Robert Laffont, 2011, 510 p..

[7] *Ibid.*, extrait consulté en mai 2013 sur http://books.google.fr/.

En tout cas, l'androgynisme générique au stade primaire n'a aucun soutien scientifique, mais est un idéalisme. En fait, la dénégation *a priori* de toute pertinence de la réalité du sexe biologique pour l'identité sexuelle ressortit à de la dissimulation.

L'identité sexuelle ne se réduit donc ni à une construction sociale ni à l'anatomie. À l'évidence, le caractère sexué constitue une donnée initiale déterminante, mais l'épanouissement des particularités mentales réputées masculines ou féminines tient aussi aux relations nouées et à la culture transmise.

L'évaluation morale du gender

L'éthique théologique confesse d'abord l'autorité morale de Dieu, dont la parole définit ce qui est bien. Ensuite, elle recueille volontiers dans la structure fondamentale de notre être des confirmations de ce que le Créateur a prescrit. Reste que la Parole est nécessaire pour bien saisir quel est l'ordre créationnel.

En l'occurrence, Dieu révèle avoir créé l'homme et son vis-à-vis, la femme : le sexe d'une personne n'est donc pas un accident, et c'est bien à tort que l'idéologie du *gender* nie en somme le corps en le traitant comme une entité détachée de la personne.

Confesser cela n'équivaut pas à nier l'influence de l'environnement sur l'identité sexuelle : celle-ci présente, dans une certaine mesure, un aspect conventionnel. Cependant, c'est la réalité créationnelle, commentée par l'Écriture, qui est normative.

Ainsi, la sexualité, principe de différenciation, établit aussi des relations différenciées, comme le montre l'institution du mariage. Le rapport d'altérité entre l'homme et la femme signale en effet leur incomplétude.

Le péché, lui, refuse la limite et donc la différence ; il incite à prétendre à l'intégralité de l'humain. Au *gender*, qui veut persuader l'individu de devenir en quelque sorte son propre créateur, il faut répliquer que chacun est créé tout entier homme ou femme, comme l'affirme l'Écriture à laquelle fait écho notre constitution anatomique et génétique. C'est cette réalité qu'il nous revient d'assumer, pour notre bien. C'est aussi conformément à cette donnée créationnelle qu'il convient de structurer la société, pour son bien.

S.A.

40ème anniversaire du Mouvement de Lausanne

Le *Mouvement de Lausanne* était de retour à Lausanne pour ses 40 ans ! 2014 correspond en effet au 40ème anniversaire du Congrès de Lausanne et de sa déclaration. Pour fêter cet événement, il fut décidé de revenir aux sources. C'est ainsi que près de 200 personnes ont participé à ces festivités plus symboliques et studieuses que grandioses, à l'Institut Biblique et Missionnaire Emmaüs, à St-Légier près de Lausanne, du 5 au 8 mai derniers. Une centaine de délégués européens originaires de 40 pays avaient été invités à se joindre aux responsables du Mouvement de Lausanne (*Global Leadership Forum*) pour leur rencontre annuelle démarrée deux jours plus tôt.

Jean-Paul Rempp, coordinateur du Groupe « Lausanne France » et Directeur régional du Mouvement de Lausanne pour l'Europe

Il est réjouissant et encourageant que l'Europe ait été représentée dans toute sa diversité : non seulement les pays du Nord (majoritairement avec un arrière-plan protestant), mais aussi les pays du Sud de l'Europe (principalement latins avec un arrière-plan catholique, mais pas seulement, la Grèce et la Turquie par exemple étaient également représentées), ainsi que les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Ce fut à cet égard un franc succès, puisqu'au minimum deux responsables-clefs par pays européen sont venus.

Quant aux responsables évangéliques venus d'autres continents, il est clair que cette conférence leur a permis de mieux connaître les besoins et d'affiner la prière pour l'Église en Europe. L'objectif de la conférence était en effet double : célébrer l'anniversaire du Congrès de Lausanne, mais aussi réfléchir sur la situa-

tion de l'Europe d'aujourd'hui (besoins et défis, mais également possibilités remarquables d'y annoncer l'Évangile) tout en sensibilisant aux caractéristiques du Mouvement de Lausanne. En réalité, ce fut une occasion exceptionnelle pour chacun des participants européens de redécouvrir pour lui-même, pour son pays ou sa sous-région européenne (voir ci-dessous) les valeurs de Lausanne.

Le programme du forum alternait des études bibliques sur le thème de la vérité suivies d'un exposé de fond avec réponses lors des rencontres plénières de la matinée, et des ateliers thématiques (*multiplex*) l'après-midi. Voici un extrait du programme avec les intervenants :

- Études bibliques :
  - Christ, la Vérité (Jn 1.1-18) par Roland Werner,
  - Disciples de la Vérité (Jn 8.31-47) par Lindsay Olesberg,
  - Le corps de la Vérité (1 Jn 3.11-24) par Alain Nisus.

- Lors des deux principales réunions plénières, les thèmes des exposés furent :
  - L'unité du Christ en Europe (Stefan Gustavsson)
    Réponse 1 : L'unicité du Christ et l'Islam en Europe (Evelyne Reisacher)
    Réponse 2 : La liberté de conscience en question (Franck Meyer)
  - Disciples en Europe aujourd'hui (Chris Wright)
    Réponse 1 : Vérité et justice (Anatoliy Glukhovskyy)
    Réponse 2 : Vérité et grâce (Dina Petrou)
    Réponse 3 : Vérité et espérance (Jonathan Hanley)

Chris Wright

Lors de la dernière réunion plénière, Lindsay Brown, Directeur international de Lausanne, s'est spécialement adressé aux responsables européens et les a entretenus sur le futur de Lausanne en Europe. À noter également : les rencontres de conclusion par sous-régions (pays du Nord, du Sud et de l'Europe Centrale et de l'Est) ont été très appréciées.

- Les ateliers thématiques ont abordé, dans la perspective d'une évangélisation efficace de notre continent européen, des sujets aussi variés que la vie de disciple authentique, l'économie et la « nouvelle pauvreté », les migrations et les personnes qui professent d'autres religions, les enfants et les jeunes dans un contexte de changements démographiques, les ministères de proclamation de l'Évangile et la formation théologique, l'évangélisation des médias et de la politique, la question du genre et l'implantation d'Églises.

■ La soirée d'information et de prière du 8 mai fut exclusivement consacrée à l'Europe.

PRIÈRE POUR L'UKRAINE ET LA RUSSIE

Lors de la soirée anniversaire officielle du 7 mai, des responsables internationaux des divers continents sont intervenus pour rappeler l'historique du

SOIRÉE ANNIVERSAIRE

Mouvement de Lausanne, témoigner de son impact actuel dans des régions géographiquement très différentes, et donner quelques perspectives-clefs pour l'avenir du Mouvement. Lors de cette même soirée, Michael Oh, le nouveau président exécutif de Lausanne, a présenté ses quatre priorités pour l'avenir :

- l'Évangile annoncé à chaque individu ;
- une Église évangélique accessible pour chacun ;
- des responsables d'Églises œuvrant avec simplicité, humilité et intégrité ;
- et l'accroissement de l'influence du Royaume de Dieu dans les différentes sphères de la société.

Que souhaiter pour la suite d'une telle conférence anniversaire ? Que le message de bienvenue adressé aux participants européens figurant dans le livret de la conférence se réalise : « Puissions-nous, par la grâce de Dieu, trouver de nouveaux chemins pour présenter aux millions d'Européens vivant dans la désespérance l'unique Évangile de Jésus-Christ […] pour leur salut et leur sanctification. Puisse cette conférence […] avoir un impact spirituel non seulement […] en Suisse, mais aussi dans toute l'Europe, voire contribuer à l'avancement du Royaume de Dieu dans le monde entier, avec son aide ! ».

Comme l'a écrit Michael Oh dans le même livret : « La Mission doit être achevée et la gloire revenir au Seigneur Jésus. Puisse l'Agneau recevoir la récompense de ses souffrances ! »

J-P.R.

MICHAEL OH

CALENDRIERS ÉPHÉMÉRIDES 2015 ÉDITIONS CAEF

Chaque jour, l'Évangile

Message d'espérance…

Méditations Quotidiennes

Pour approfondir sa foi…

calendrier mural (plaque réversible) ou livret broché

Vivre Aujourd'hui

Pour découvrir Jésus-Christ et son message d'espérance…

calendrier à effeuiller (petite ou grande plaque) ou livret broché

Perles Précieuses

Une parole pour chaque jour…

calendrier mural (plaque réversible)

Maquette Dorothée Schell

Ces calendriers sont disponibles
dans les librairies chrétiennes et aux Éditions CAEF
3 bis rue Casimir Périer – 38000 Grenoble